

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 154

présenté par
M. Lazaro

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 59 à 69.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.